

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-neuf, le onze septembre, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	17
Dont suppléants	1
Dont représentés	
Votants	17
Dont pour	17
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents : Mmes BITAILLOU F, DUFRECHE MH, LESPOUCIES-AMARE M (suppléante de M. MARTENS C, excusé), PLANTE M, MAILLOT MC. Mrs CAU-MIL T, CAZALIS PETIT JEAN J, COSTADOAT P, ERIZABAL CH, GUIRAUT J, JONVILLE B, LACOSTE P, LAHORE CH, LAHORE JP, LANUSSE-CAZALET A, PAULIEN R, PELANNE C.
Etaient excusés : Mme ARGILAGA MC, Mrs LECHON A, MARTENS C, MICHEL D, MONSEGU M.
Secrétaire de séance : M. Bernard JONVILLE

N°2019-G3 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORT

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical :

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer pour avancement de grade :

- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 33/35°
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 27.5/35°
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28.5/35°

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

ADOpte les modifications du tableau des effectifs comme suit à compter 1^{er} octobre 2019 :

- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 33/35°
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 27.5/35°
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28.5/35°

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
 La Présidente
SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN
 3 rue Firmin DACARISSE - 64 330 GARLIN
 05.59.04.78.64 - contact@sivosgarlin.fr



Michèle PLANTE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/09/2019